

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2025 / N°4**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 026-212603054-20250318-3_2025_4-DE

SEANCE du 18 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 10/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne pouvoir à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Objet : Budget Primitif 2025 Principal et Bar Commerces

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les propositions faites par Monsieur le Maire pour le Budget Primitif 2025,

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont inscrites aux chapitres des recettes et que toutes les dépenses pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnus nécessaires,

A l'unanimité, Arrête le budget primitif 2025 :

COMMUNE :

- | | | | | |
|-------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| - Section de Fonctionnement : | Recettes : | 851 946.00 € | Dépenses : | 851 946.00 € |
| - Section d'Investissement : | Recettes : | 322 359.00 € | Dépenses : | 322 359.00 € |

BAR COMMERCE :

- | | | | | |
|-------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| - Section de Fonctionnement : | Recettes : | 18 682.77 € | Dépenses : | 18 682.77 € |
| - Section d'Investissement : | Recettes : | 20 127.15 € | Dépenses : | 20 127.15 € |

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 20/03/2025

Le Maire
Hervé



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21/03/2025
Et de la réception en Préfecture le 21/03/2025

